

ADAPTATIONS DES INFRASTRUCTURES NATURELLES ET DES ÉCOSYSTÈMES

Recommandation

La Coalition du budget vert recommande que dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada investisse 30 % des fonds de la phase 2 prévue dans le plan de financement de l'infrastructure verte afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'infrastructure naturelle du Canada qui s'avère vitale et fournit de précieux services, notamment de l'eau propre, en plus de contribuer à diminuer les inondations, protéger contre les ondes de tempête côtières et bien d'autres services tout aussi inestimables. Une grande partie de cette infrastructure naturelle a été détruite ou détériorée. Les biens de l'infrastructure naturelle doivent donc être protégés ou restaurés de toute urgence pour la santé et la sécurité des Canadiens. Ce financement permettrait de promouvoir des mesures de :

- protection et d'amélioration des zones naturelles urbaines et périurbaines, y compris le reboisement urbain;
- restauration des habitats détruits ou détériorés et d'amélioration de la connectivité entre les paysages exploités agricoles et naturels;
- protection et de restauration des zones tampons côtières, des bassins d'amont et de milieux humides dans les régions exposées aux inondations et aux autres phénomènes météorologiques extrêmes, aux charges d'éléments nutritifs ainsi qu'à d'autres circonstances pouvant compromettre la qualité et la quantité de l'eau ainsi que la santé et la sécurité humaine.

La Coalition du budget vert estime que 242 millions de dollars seront nécessaires annuellement pour concrétiser les trois premiers engagements, et 250 millions de dollars supplémentaires annuellement pour restaurer les bassins de milieux humides dans les régions du pays qui sont vulnérables aux inondations majeures ainsi que dans les régions côtières exposées aux conséquences de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête.

En outre, nous recommandons qu'une partie du *budget pour un avenir plus propre et plus durable* soit consacrée à mettre en place un fonds particulier pour soutenir l'adaptation des écosystèmes du Canada aux changements climatiques. Une telle initiative permettrait de répondre au besoin urgent de protéger les atouts naturels du Canada, tels que notre biodiversité, qui fournissent des services essentiels à tous les Canadiens et qui se trouvent menacés par l'activité humaine, incluant le changement climatique.

Investissement requis

Pour 2016-2017 :	30 % du financement de l'infrastructure verte investi dans les infrastructures naturelles
Pour 2016-2017 :	10 % du budget destiné à soutenir le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique pour aider les écosystèmes à s'adapter au changement climatique
Récurrence	30 % du financement de l'infrastructure verte par an sur une période de dix ans
Récurrence	10 % du budget destiné à soutenir le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique pour aider les écosystèmes à s'adapter au changement climatique

Sommaire

La Coalition du budget vert salue l'engagement visant à investir 21,9 milliards de dollars sur une période de 11 ans dans des projets destinés à renforcer la résilience des collectivités et des infrastructures publiques construites envers les répercussions du changement climatique afin d'assurer que ces biens publics tangibles soient résilients au climat et qu'ils fournissent des avantages en matière d'adaptation, y compris l'accès à de l'eau potable pour les collectivités et des projets municipaux verts perfectionnés.

Toutefois, sans du soutien fédéral indéfectible pour protéger et améliorer l'infrastructure naturelle, le gouvernement du Canada ratera une occasion unique de faire en sorte que de tels projets soient entrepris. Ainsi, en plus d'assurer que l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la biodiversité soient prises en compte dans toutes les nouvelles décisions qui concernent les infrastructures, la Coalition du budget vert demande au gouvernement de prendre un engagement clair en matière d'infrastructures naturelles dans le budget de 2017. Cela devrait se manifester de trois façons :

- En créant un fonds particulier destiné à l'infrastructure naturelle qui compterait au moins pour la moitié du financement proposé en matière d'infrastructure naturelle (15 % de la recommandation totale), et qui serait orienté par un comité de supervision dont les membres seraient issus des secteurs public et privé ainsi que d'organisations non gouvernementales;

- En exigeant que les gouvernements tiennent compte de toutes les possibilités de solutions naturelles de remplacement pour chaque investissement qu'ils effectuent;
- En veillant à ce que chaque gouvernement affecte un certain pourcentage du financement de l'infrastructure verte aux approches de solutions naturelles, avec des critères clairs et des résultats mesurables pour faire en sorte que les considérations relatives à la biodiversité et au climat soient prises en compte.

Les investissements dans les infrastructures naturelles visent à protéger, restaurer et améliorer les écosystèmes naturels afin qu'ils puissent fournir ou maintenir des services écologiques qui devraient autrement être obtenus à l'aide de solutions technologiques.

Les investissements dans les infrastructures naturelles concernent directement les infrastructures vertes et jouent un rôle prépondérant dans le développement des infrastructures sociales. De ces investissements découleront des bienfaits rentables en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et la santé, tant dans les régions urbaines que périurbaines, et la quantité et la qualité de l'eau tout comme la protection du littoral pour les collectivités de partout au pays en seront également favorisés.

Les infrastructures naturelles se présentent sous différents formats. À la plus petite échelle, les arbres constituent une infrastructure naturelle puisqu'ils filtrent l'eau et préviennent les îlots de chaleur. Les complexes de milieux humides constituent également des infrastructures naturelles puisqu'ils emprisonnent et retiennent les produits chimiques, les sédiments et les nutriments, en plus de capter le carbone et filtrer l'eau. La rétention et la restauration des milieux humides et des tampons riverains partout dans les bassins versants entiers permet de diminuer les inondations en aval, les dommages à la propriété et les menaces à la vie humaine. Les effets sur la biodiversité, le microclimat et les autres services écosystémiques varieront selon l'ampleur des opérations : les projets de grande envergure au niveau du paysage fournissent des cobénéfices supplémentaires, comme soutenir une zone protégée et favoriser l'atteinte des cibles et des objectifs de conservation des espèces en péril, tout en contribuant à la réalisation des engagements du Canada en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Étant donné l'ampleur des projets pouvant potentiellement être financés, y compris la diversité des retombées et la possibilité que des parties prenantes autres que le gouvernement puissent prendre part aux travaux, la Coalition du budget vert recommande qu'au moins la moitié du Fonds pour les infrastructures naturelles proposé soit traitée séparément du fonds global pour l'infrastructure verte et qu'il soit encadré par un comité de supervision formé d'experts issus d'organisations non gouvernementales et des domaines public et privé. Cette méthode garantira une transparence et stimulera les initiatives innovantes fondées sur les faits et les preuves scientifiques. Cela permettra également d'assurer une gestion efficace et une mobilisation optimale de fonds provenant d'autres sources de financement.

Si 15 % du montant alloué aux infrastructures vertes est gardés dans un fonds distinct, cette somme doit servir à soutenir des projets de plus grande envergure au niveau du paysage qui pourraient être ignorés par les compétences qui souhaitent favoriser des projets de plus petite ampleur et réalisés à l'échelle locale.

En outre, la Coalition du budget vert recommande qu'en tant que partie du budget pour un avenir plus propre et plus durable, du financement soit consacré pour soutenir l'adaptation des écosystèmes du Canada au changement climatique, notamment pour :

1. maintenir et améliorer la biodiversité et les services écosystémiques (p. ex. la préservation de l'eau, le potentiel de stockage du carbone);
2. protéger les espèces de la faune sauvage touchées par la perte et la dégradation de leur habitat en raison du climat;
3. assurer la connectivité entre les habitats fauniques à l'échelle du paysage global.

En plus d'ouvrir la voie à l'adaptation au climat, ce financement permettra de soutenir directement plusieurs autres engagements du gouvernement fédéral en matière d'environnement et d'atteindre, voire dépasser, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité en plus de protéger les habitats essentiels, dont ceux qui sont favorables aux espèces en péril.

En outre, la Coalition du budget vert recommande les mesures suivantes :

- Intégrer des objectifs qui concernent l'adaptation ou la résilience au changement climatique dans toutes les nouvelles dépenses d'infrastructures, y compris la prise en compte de ses répercussions sur les biens d'infrastructures naturelles, comme la dégradation des milieux humides ou les préjudices à la biodiversité. Cette mesure exigerait la prise en compte systématique des critères qui définissent une solide capacité d'adaptation au changement climatique dans la détermination, l'élaboration et la mise en œuvre de tous les investissements dans les infrastructures financés par le gouvernement fédéral.
- Promouvoir la participation des organisations non gouvernementales canadiennes (ONG) en tant que promoteurs partenaires de projets à part entière dans le cadre de la phase 2 du programme de financement de l'infrastructure verte et la possibilité de soumettre une demande de financement directement au gouvernement du Canada. Cette mesure serait conditionnelle à la capacité des ONG de cibler les possibilités en matière de conservation et de fournir

des preuves et des arguments quant à la façon dont ils fourniront des services d'infrastructures essentielles et attribueront au moins le tiers (33 %) des fonds du programme qui leur seront versés à la réalisation du projet.

- Attribuer des mesures de performance environnementale significatives et offrir des mesures incitatives pour tous les promoteurs. Celles-ci devraient notamment inclure : des objectifs de dépenses et d'acres conservés (particulièrement dans les régions géographiques exposées aux désastres naturels comme les inondations) et l'amélioration de la biodiversité.
- Offrir des incitatifs fiscaux afin d'encourager les entreprises privées à promouvoir les infrastructures naturelles, tant dans le secteur du bâtiment que de l'infrastructure verte.
- Accorder du soutien financier aux municipalités pour qu'elles puissent :
 - ♦ définir leurs actifs de capital naturel et fournir les services municipaux souhaités;
 - ♦ déterminer l'état et la valeur de leurs biens naturels;
 - ♦ élaborer des plans de coûts pour la gestion à long terme de leurs biens naturels;
 - ♦ surveiller, mesurer et évaluer l'efficacité des approches en matière de capital naturel municipal.

Contexte et justification

Investir dans les infrastructures naturelles

Au cours des prochaines décennies, les Canadiens devront relever de nombreux nouveaux défis en raison du changement climatique. Les infrastructures que nous construisons aujourd'hui joueront un rôle déterminant dans la façon dont nous affronterons ces défis.

Actuellement, on retrouve partout au pays plusieurs occasions d'investissements dans les infrastructures naturelles qui seront à la fois rentables et procureront de multiples avantages bien au-delà du service précis qu'ils fournissent.

La Coalition du budget vert recommande que les responsables de la planification des infrastructures et les responsables des politiques adoptent une approche à l'échelle régionale ou du paysage pour s'attaquer aux problèmes d'inondations et de qualité de l'eau, tout en focalisant proactivement leur approche en amont, au niveau des bassins versants, avant que les défis actuels ne soient aggravés par le plein impact du changement climatique. Certaines collectivités ont déjà entrepris de considérer les avantages que leur procurerait la restauration de zones côtières exposées aux ondes de tempête, et une promotion plus poussée d'une telle intervention permettrait de bénéficier des services à meilleur coût et à plus grande échelle. D'autres municipalités élaborent quant à elle des stratégies novatrices en matière de capital naturel grâce à l'évaluation et à la gestion de leur capital dans le cadre de leurs processus d'affaires existants de gestion financière et d'actifs afin de réduire les risques et les dépenses d'immobilisations et d'exploitation tout en renforçant la résilience envers les changements climatiques. Du financement est donc requis pour permettre davantage de projets de démonstration d'une telle approche.

Finalement, les critères d'admissibilité des projets d'infrastructures vertes doivent être facilement quantifiables et démontrables (p. ex. superficie protégée, nombre de bandes riveraines restaurées, quantité d'arbres plantés, etc.) Aussi, les critères doivent refléter le fait que les municipalités plus petites ou situées en milieu rural sont beaucoup plus sujettes à posséder davantage d'espaces de valeur écologique à protéger et à être soumises à de plus fortes pressions pour les aménager que ne le sont les zones urbaines déjà hautement développées.

Aider les écosystèmes à s'adapter au changement climatique

Le changement climatique constitue un important facteur de stress supplémentaire pour les écosystèmes, et les scientifiques estiment qu'il pourrait être responsable d'une disparition de la biodiversité mondiale pouvant atteindre 30 %. Une telle perte entraînerait des conséquences lourdes et immédiates pour ce système dont notre survie dépend. Des écosystèmes en santé nous fournissent de la nourriture, de l'eau et de l'air pur ainsi que plusieurs autres services essentiels. Il est primordial de maintenir la biodiversité du Canada afin de faire en sorte que les écosystèmes et les collectivités humaines fassent preuve de résilience envers le changement climatique.

Un consensus se dégage au sein de la communauté scientifique sur le fait qu'au moins la moitié de nos écosystèmes doivent être protégés des activités industrielles d'une façon interconnectée. Dans certains cas, il sera nécessaire pour atteindre cet objectif de protéger des zones qui n'ont pas encore été affectées de façon significative et, dans les autres cas, restaurer des zones dont l'environnement est dégradé sera fondamental.

Renseignements

Florence Daviet
Directrice des programmes forestiers nationaux
CPAWS
fdaviet@cpaws.org

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
j_brennan@ducks.ca

Sylvain Perron
Chargé de projet — Coordonnateur Mouvement Ceinture Verte
David Suzuki Foundation
sperron@davidsuzuki.org